

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le 18 novembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie d'Éterville sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BAUMGARTEN Christophe, SAINT Thierry, TOSCAN Jean
 Mesdames : DOINARD Marianne, DONGRADI Caroline, JOUANNEAU Florence, PERNOIT Sylvie, SCHIER Magali,
 Absente excusée Madame JOLIVEL Sylvie a donné pouvoir à Madame PERNOIT Sylvie
 Monsieur LEBREUILLY Stéphane
 Secrétaire de séance : Monsieur BAUMGARTEN Christophe a été désigné secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	08
Votants :	09
Date de convocation :	09 novembre 2019
Date d'affichage :	12 novembre 2019

Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2019

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 17 septembre 2019. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

✓ Délibération n° 29-2019 : Demande de financement La Banque Postale

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000,00 euros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-09 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 600 000,00 EUR
 Durée du contrat de prêt : 18 ans
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 600 000,00 EUR
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/12/2019, en une fois avec versement automatique à cette date
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,80%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéance d'amortissement

et intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 09**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ Délibération n° 30-2019 : Décision budgétaire modificative n°2

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision budgétaire modificative pour le versement du prêt. La somme de 450 000.00 euros était inscrite au budget 2019.

Monsieur le Maire propose :

Article 1641	Recette	150 000,00 €
Article 2313	Dépense	150 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'inscrire la somme de 150 000,00 euros à l'article 1641 « emprunt »
- Décide d'inscrire la somme de 150 000,00 euros à l'article 2313 « constructions »

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 09**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

Monsieur le Maire donne la parole à Melles Camille Auvray et Marie Bouchart, étudiantes en école de commerce à EM Normandie. Elles présentent au conseil municipal leur projet associatif, faire le 4L Trophy, 23^{ème} édition en février 2020. Ce rallye est à but humanitaire, en partenariat avec la Croix Rouge française et « Les enfants du désert ». Le budget global s'élève à 10 000.00 euros, et elles sollicitent une subvention d'un montant de 800.00 euros.

Le conseil municipal est favorable à leur demande sous réserve de deux articles dans la gazette, et d'une publication régulière sur la page Facebook de la commune.

✓ Délibération n° 31-2019 : Attribution et versement de subventions aux associations pour

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention suivantes :

- Le collège de Verson pour un voyage au camp d'Auschwitz-Birkenau.
- 4L'Dorado pour la participation à un projet associatif – Le 4L Trophy

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer et de verser :

- une subvention au collège de Verson d'un montant de 600,00 euros (six cent euros)
- une subvention à l'association 4L'Dorado d'un montant de 800,00 euros (huit cent euros)

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 09**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ **Délibération n° 32-2019 : Décision budgétaire modificative n°3**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision budgétaire modificative pour le versement des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose :

Le transfert de la somme de 1 400,00 euros du chap. 022 – Dépenses imprévues au chap. 65 article 6574
« Subventions »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Le transfert de la somme de 1 400,00 euros du chap. 022 – Dépenses imprévues au chap. 65 article 6574
« Subventions »
-

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 09**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ **Délibération n° 33-2019 : Avis sur le projet de rattachement de la commune de Troarn à la Communauté Urbaine Caen la mer**

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création de la communauté urbaine Caen la mer issue de la fusion de la communauté d'agglomération Caen la mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Caen du 28 décembre 2018, annulant l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2016 portant création de la commune nouvelle de Saline, avec effet au 31 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 portant projet de rattachement de la commune de Troarn à la communauté urbaine Caen la mer à compter du 01 janvier 2020 ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de rattachement de la commune de Troarn à la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le projet de rattachement de la commune de Troarn à la Communauté Urbaine Caen la mer

‣ **Adopté à la majorité :**

- **pour : 08**
- **contre : 00**
- **abstention : 01**

Questions diverses

▪ Projet

Léo Caillot, élève en CM2 à l'école d'Eterville, a adressé un courrier pour présenter une idée afin de recycler les restes de la cantine. Monsieur le Maire l'a invité à présenter son projet aux membres du conseil municipal. Ce projet a été présenté, au préalable lors du conseil d'école. Pour une raison sanitaire, les instituteurs sont opposés à l'implantation d'un poulailler à proximité de l'école.

Le conseil municipal, intéressé par ce projet, propose qu'un groupe de réflexion travaille pour trouver un lieu d'implantation, savoir qui va entretenir le poulailler ...

▪ Boucher

A compter du 22 novembre 2019, un camion boucherie sera présent tous les vendredis à partir de 16h30, place de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32

BAUMGARTEN Christophe		LEBREUILLY Stephan	
DONGRADI Caroline		PERNOIT Sylvie	
DOINARD Marianne		SCHIER Magali	
JOLIVEL Sylvie	A donné pouvoir à Madame Sylvie PERNOIT	TOSCAN Jean	
JOUANNEAU Florence			

Fait à ETERVILLE, le mardi 19 novembre 2019

Le Maire
Thierry SAINT

Certificat d'affichage

A la porte de la mairie :

- Affiché :
- Retiré le :

